
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 24 février 2016



Une ROSP pour tous en médecine générale Des nouveaux modes de rémunérations à faire émerger

Suite à la demande initiale des syndicats représentatifs, renforcée par une demande de Monsieur Nicolas REVEL, Directeur Général de la CNAMTS, et de Madame la Ministre de la Santé, le Collège de la Médecine Générale a produit un document de réflexions sur une évolution de la ROSP centrée sur les pratiques et leurs pertinences scientifiques.

Ce document fait un état des lieux et des propositions sur les bases des travaux, écrits et productions déjà existants.

La démarche de la Rémunération sur Objectif de Santé Publique (ROSP) a fait la preuve de son utilité tant en terme d'amélioration des pratiques, de prise en compte de l'environnement organisationnel, que d'évolution de la rémunération du médecin traitant.

Le Collège de Médecine Générale dans ses propositions souhaite permettre aux acteurs de la négociation conventionnelle de se référencer de ce travail.

Contacts Presse

Pr. Pierre-Louis Druais, Président : pl.druais@lecmg.fr

Dr. Marie-Hélène Certain, Secrétaire Générale : mh.certain@lecmg.fr